

---

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

## Installation d'une enseigne - Institut universitaire de gériatrie de Montréal

A12-CDNNDG-02

Localisation :	4545, chemin Queen-Mary Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal
Autres reconnaissances :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Collège Notre-Dame Grand ensemble à statut quant à l'archéologie (site du patrimoine)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et pour les motifs suivants : la propriété fait partie d'un ensemble de valeur patrimoniale exceptionnelle et est située dans le site du patrimoine du Mont-Royal.

---

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à installer une enseigne au-dessus de l'entrée principale du pavillon Côte-des-Neiges, le siège social de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM).

---

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis ses recommandations au conseil d'arrondissement lors de sa séance du 13 février 2012.

---

### ANALYSE DU PROJET

Le présent avis fait suite à un premier avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) (avis A11-CDNNDG-06), daté du 11 juillet 2011. Le CPM se prononçait défavorablement sur l'enseigne telle que proposée. Comme la Direction de l'aménagement et le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, il estimait que cette proposition ne rencontrait pas les critères de qualité qui sont visés par l'arrondissement, alors que la valeur patrimoniale de ce bâtiment et du secteur dans lequel celui-ci est localisé est jugée exceptionnelle. Il

---

\*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

recommandait qu'une ou des propositions alternatives, plus discrètes et mieux intégrées à l'architecture du pavillon Côte-des-Neiges, soient envisagées par l'institution.

La nouvelle proposition, qui fait l'objet du présent avis, consiste en une enseigne apposée sous la mouluration du médaillon en pierre surmontant la porte principale de l'édifice, et non dessus. Cet emplacement a l'avantage de maintenir la lisibilité d'une caractéristique architecturale qui contribue à la valeur patrimoniale de l'édifice. De plus, la nouvelle proposition, plus discrète que la précédente (quant à sa taille, l'utilisation de lettres détachées collées sur le vitrage), s'intègre mieux au portail, un élément prépondérant de la composition de la façade principale du bâtiment patrimonial. Le CPM est donc en accord avec la décision de la Direction de l'aménagement de l'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette proposition.

---

### **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable à l'implantation d'une enseigne au-dessus de l'entrée principale du pavillon Côte-des-Neiges de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal telle que proposée.

La présidente,

#### **Original signé**

Marie Lessard

Le 17 février 2012